Image not found or type unknown

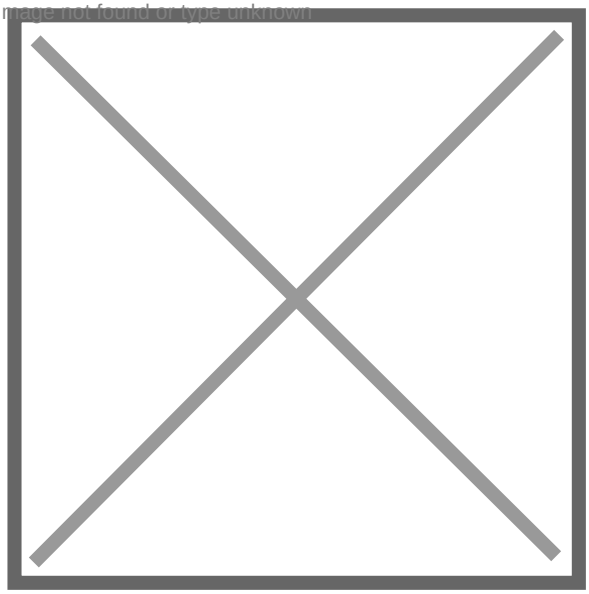

Deplacement avec voiture personnelle

Par **kjeanpaul29**, le **17/04/2011** à **09:20**

Bonjour,je suis interrimaire dansune entreprise de soudure j'ai recu l'ordre de me rendre sur un chantier faire une soudure avec ma voiture personnelle bien que pas prevu dans le contrat de travail.lors du trajet j'ai eu un accrochage dont je suis responsable.Etant assuré au tiers mon assurance ne repond pas pour ma voiture.Mon employeur m'ayant dit de reparer ma voiture chez mon garagiste avec des pieces d'occasionsa ses frais ce que j'ai fait .La facture est de 1000 euros est-il dans l'obligation ce la payer. cordialement merci

Par **Cornil**, le **19/04/2011** à **23:52**

Bonsoir Jean-paul.
Oui en principe l'employeur est tenu de rembourser tous les frais occasionnés au salarié à l'occasion de déplacements ordonnés par lui.
Mais avec une facture de 1000€, j'ai bien peur qu'il rechigne.
As-tu au moins des traces écrites de tout cela (ordre pour ce déplacement, accord de l'employeur pour régler la facture)? Sinon, un recours en justice risque d'être difficile!
Bon courage et bonne chance.

Par **kjeanpaul29**, le **26/04/2011** à **12:55**

Merci pour votre réponse.Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés